

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE LA CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE 2022-2023

Les présentes conditions générales de vente de la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE<sup>®</sup> sont valables du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 pour les CARTES BLANCHES utilisables durant la saison Hiver 2022/2023.

### GENERALITES

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à la CARTE BLANCHE LABELLEMONTAGNE, dispositif donnant à son TITULAIRE l'accès aux remontées mécaniques de tous les domaines skiables suivants gérés par les sociétés du Groupe LABELLEMONTAGNE (ci-après dénommées « les Sociétés » ou la ou les « Station(s) »): La Bresse-Hohnack, Manigod, Saint François Longchamp/ Le Grand Domaine (Saint François Longchamp/Valmorel), Praz sur Arly/ Notre Dame de Bellecombe / Flumet/Espace Diamant (domaine regroupant ces stations ainsi que Les Saisies et Crest-Voland/Cohennoz), Orcières Merlette 1850, Risoul 1850 / La Forêt Blanche (Risoul/Vars) durant la saison d'hiver 2022-2023, et ci-après dénommée « CARTE BLANCHE ».

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

La langue des documents contractuels est le Français.

Le client est informé que, en application de l'article L. 121-20-4 du Code de la consommation, l'ensemble des services proposés sur le site [carteblanche.labellemontagne.com](http://carteblanche.labellemontagne.com) n'est pas soumis à l'application du droit de rétractation prévu aux articles L. 121-20 et suivants du Code de la consommation en matière de vente à distance. En conséquence, les services commandés sur le site susmentionné sont exclusivement soumis aux conditions d'annulation et de modification prévues aux présentes Conditions Générales de Vente.

### ADHESION

L'adhésion à la CARTE BLANCHE<sup>®</sup> implique la connaissance et l'acceptation par la personne ci-après dénommée le « TITULAIRE » ou « L'UTILISATEUR » de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

L'acceptation des présentes conditions générales de vente et d'utilisation vaut formation de contrat entre le souscripteur et la Société Agence LABELLEMONTAGNE.

En souscrivant ce contrat, le TITULAIRE déclare expressément accepter les conditions générales d'utilisation des remontées mécaniques des différentes Stations Labellemontagne accessibles aux liens suivants auxquelles la CARTE BLANCHE<sup>®</sup> leur donne accès. La CARTE BLANCHE<sup>®</sup> est souscrite exclusivement via les sites Internet

[www.carteblanche.ski](http://www.carteblanche.ski) et [carteblanche.labellemontagne.com](http://carteblanche.labellemontagne.com). Elle offre aux bénéficiaires la possibilité d'accéder aux remontées mécaniques des domaines skiables susnommés directement (sans passer par la caisse) et librement « à la carte » de la date de souscription à la fin de la saison (variable selon les Stations, étant entendu que chacun des domaines skiables reste maître de ses dates d'ouverture et de fermeture). Le TITULAIRE bénéficie d'un tarif remisé, d'une facturation journalière et d'un prélèvement hebdomadaire.

### TARIF

Pour toute souscription à la CARTE BLANCHE, l'UTILISATEUR règle directement via le site Internet [carteblanche.labellemontagne.com](http://carteblanche.labellemontagne.com) l'abonnement de 19€, ces tarifs n'incluant pas la fourniture du support du forfait (dont le coût en sus est de 2€). Un dépliant carte blanche est expédié à domicile par voie postale, contenant toutes les explications quant au fonctionnement du programme. Si le client a indiqué ne pas disposer d'un support de forfait lors de son adhésion, cet envoi est accompagné dudit support. Dans le cadre de la Carte Blanche, le client bénéficie d'un tarif journée remisé de 20% pour les 6 premières journées de ski, de la 7<sup>ème</sup> journée offerte, et d'un tarif journée remisé de 30% à partir de la 8<sup>ème</sup> journée de ski. Les remises sont appliquées sur les tarifs publics journée plein tarif, selon les catégories d'âge en vigueur dans la Station où s'effectue la journée de ski, hors autres promotions ou autres remises (y compris remises liées aux intempéries ou aux incidents

d'exploitation). Il est expressément souligné qu'aucune remise « étudiant » spécifique ne sera appliquée, le tarif public à la journée retenu comme base de calcul ne dépendant que de l'âge du skieur, selon les catégories tarifaires applicables pour chaque Station. Le détail des tarifs publics à la journée de chaque Station est disponible à leurs accueils-billetteries sur place ainsi que sur leur site de vente en ligne:

<https://manigod.labellemontagne.com/>

<https://labresse.labellemontagne.com/>

<https://stfrancois.labellemontagne.com/>

<https://valdarly.labellemontagne.com/>

<https://orcières.labellemontagne.com/>

<https://risoul.labellemontagne.com/>

Tout passage aux bornes des remontées mécaniques déclenche la facturation automatique d'une journée de ski de la Station concernée quel que soit le nombre de passages ou d'heures effectués pendant la journée. Les tarifs s'entendent TVA et toutes taxes incluses aux taux en vigueur. Les commandes de l'abonnement Carte Blanche doivent être passées à J-7 au plus tard du premier jour souhaité d'utilisation pour permettre l'envoi postal des titres.

#### *Cas particulier du Grand Domaine Saint François Longchamp/Valmorel*

Si le client emprunte une remontée uniquement accessible en temps normal avec un forfait « Grand Domaine » depuis St François Longchamp, il est explicitement indiqué que les réductions décrites au §TARIF ci-dessus s'appliqueront sur les tarifs publics journée

plein tarif du forfait « Grand Domaine » et non sur le forfait « Saint François Longchamp ». Les limites du domaine de St François Longchamp figurent sur le plan des pistes.

### **Cas particulier de l'Espace Diamant**

Les stations de départ sont uniquement : Flumet (Les Evettes), Notre Dame de Bellecombe (Village 1150 et Mont-Rond 1350) ou à Praz sur Arly (Les Varins). Pour l'Espace Diamant (Grand Domaine), le plein tarif public sera remis de -10% et s'appliquera pour une seule journée. Les autres journées skiées sur l'Espace Diamant seront facturées plein tarif public (-50% tous les samedis.)

## **SUPPORT**

Les titres sont délivrés sur des supports (cartes à puce) numérotés. Pour utiliser sa Carte Blanche dans toutes les stations du Groupe Labellemontagne, chaque client devra être en possession de **deux** supports, l'un fonctionnant sur les Stations suivantes : La Bresse-Hohneck, Orcières Merlette 1850, Risoul 1850/La Forêt Blanche (accès depuis Risoul 1850 uniquement), Manigod, Saint François Longchamp/Le Grand Domaine (accès depuis Saint François Longchamp uniquement) ; l'autre fonctionnant sur les Stations de l'Espace Diamant suivantes: Praz sur Arly, Notre Dame de Bellecombe/Flumet (et Crest Voland/Cohennoz ainsi que les Saisies depuis l'une des Stations précédentes). Lors de l'adhésion, le Client déclare s'il

souhaite ou non un support de forfait.

- S'il n'en souhaite pas, il saisit le numéro du support déjà en sa possession à l'endroit indiqué lors de la prise de ses coordonnées. S'il était déjà détenteur d'une Carte Blanche l'année précédente, aucun autre support ne lui est envoyé, le 2<sup>ème</sup> support nécessaire étant celui des années précédentes
- Si le Client n'a pas de support de forfait en sa possession, il l'indique lors de son adhésion. Un coût de 2€ est ajouté à son panier. Dans ce cas, les deux supports lui sont adressés par voie postale.

## **TITRES**

Toute personne désirant accéder aux installations des Remontées Mécaniques doit être TITULAIRE d'un titre, inscrit sur son support. Le titre délivré est strictement personnel (nom, prénom et photos sont enregistrés sur le support). Tout titre donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable concerné, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les secteurs de validité des titres sont définis sur la grille tarifaire et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses-billetteries de chacune des Stations, sous réserve des conditions météorologiques et d'enneigement.

Le support contenant le titre doit être conservé par son TITULAIRE durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout

agent assermenté de la société exploitant les Remontées Mécaniques.

Le titre est réputé utilisé lors du premier passage aux bornes des Remontées Mécaniques. Seules les informations contenues dans la puce du support font foi.

## **TRANSMISSION ET REVENTE INTERDITE**

Le support Carte Blanche délivré et le titre de transport qui y est activé sont strictement personnels, le forfait n'est ni cessible, ni transmissible. Il ne peut faire l'objet d'un prêt à titre gratuit ou onéreux.

## **CATEGORIES DE CLIENTÈLE ET TARIFS**

Les catégories de clientèle retenues et tarifs correspondants sont celles définies uniquement en fonction de l'âge du skieur par chacun des domaines skiables. Elles sont disponibles aux caisses de chacune des Stations ainsi que sur chacun des sites internet mentionnés au § « TARIF ».

Pour les titres délivrés dans le cadre de la « CARTE BLANCHE », le justificatif d'âge, produit lors de l'adhésion, est obligatoire.

Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises, selon TVA en vigueur à la date de la consommation du titre.

## **PERTE OU VOL DU TITRE**

En cas de perte ou de vol, le support pourra être remplacé. Il en coûtera la somme de 7 € (frais de blocage et de remplacement de support). La présentation d'une pièce d'identité sera exigée. Tout titre ayant fait l'objet d'une déclaration de perte ou de vol de son support auprès de la

société exploitant les Remontées Mécaniques sera désactivé immédiatement par celle-ci et ne donnera plus accès au domaine skiable. Tout blocage est définitif et immédiat. Le temps restant à consommer sur le titre d'origine fera l'objet de l'émission d'un titre spécifique de remplacement, moyennant une participation de 7 euros.

## **REMBOURSEMENT - ASSURANCE**

Tout titre délivré qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au TITULAIRE, et ce quelle que soit la durée de validité dudit titre.

Il est porté à la connaissance des TITULAIRES de titres que les forfaits Remontées Mécaniques proposés peuvent être vendus avec une assurance couvrant les secours sur pistes. Cette assurance est nominative et personnelle et ne peut être ni cédée, ni remboursée. Dans le cas du produit CARTE BLANCHE, il est proposé au client lors de son adhésion initiale une assurance pour chacune des journées skiées durant la saison. Le tarif, le prestataire ainsi que les conditions d'exercice de l'assurance seront ceux des assurances offertes à la vente par la Station Labellemontagne dans laquelle la journée de ski est effectuée.

## CONTRÔLE – ABSENCE, FRAUDE OU NON-CONFORMITE DE TITRE – RESPECT DU REGLEMENT DE POLICE

Le support CARTE BLANCHE<sup>®</sup> sur lequel le titre est enregistré doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande des agents assermentés de la Station concernée. Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès aux domaines skiables visés par les présentes, sans titre, ou munie d'un titre non conforme, sera passible des indemnités et poursuites ci-dessous :

- versement d'une indemnité forfaitaire valant abandon de poursuites. Cette indemnité forfaitaire est égale à cinq fois la valeur d'un titre un jour tarif public pratiqué par la société exploitant les Remontées Mécaniques (articles L 342-15, R 342-19 et R342-20 du Code du Tourisme) de la Station en question

- poursuites judiciaires.

Dans tous les cas précités, les supports de forfaits pourront être retirés à des fins de preuve et / ou de restitution à leur propriétaire.

## MODALITES DE PAIEMENT

L'abonnement, les supports et les titres consommés résultant de l'utilisation de la CARTE BLANCHE, sont payés par prélèvement sur carte bancaire. Lors de l'adhésion, le TITULAIRE saisit via le site de paiement sécurisé, les numéros et date de validité de sa carte bancaire. Cet ordre de paiement par carte bancaire est donné par le TITULAIRE pour l'ensemble des

paiements à effectuer dans le cadre de la souscription et de l'utilisation de la CARTE BLANCHE et expirera en tout état de cause le 15 septembre 2023. Les informations sont conservées par notre partenaire bancaire uniquement. Les journées consommées seront débitées mensuellement. Le TITULAIRE s'engage à saisir ses nouvelles coordonnées bancaires s'il vient à changer de carte bancaire pendant la durée de validité de la Carte Blanche. En cas de défaut de paiement, le TITULAIRE pourra voir sa Carte Blanche suspendue 15 jours après une mise en demeure restée infructueuse.

## STOP COVID-19 : Respect des mesures et règles sanitaires - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les Stations sont susceptibles de mettre en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires qui seraient instituées par les autorités. Le TITULAIRE est tenu, le cas échéant, de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires.

A ce titre, le TITULAIRE d'un TITRE s'oblige à les consignes tant écrites que verbales (et les pictogrammes les complétant) qui lui seront transmises et dispensées par la Station et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

A défaut, le TITULAIRE s'expose aux mesures qui pourraient être rendues applicables par les autorités (pouvant aller, selon les décisions des seules autorités

exécutives, législatives ou gouvernementales, jusqu'à la signification d'un refus d'accès aux remontées mécaniques).

## RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout TITULAIRE d'un titre est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécanique, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes données par le personnel de la Société exploitant les Remontées Mécaniques, sous peine de sanction. Il en est de même du respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski. Il est recommandé de tenir compte des « Dix règles de conduite des usagers des pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS). En cas de préjudice matériel ou physique occasionné par un des appareils de remontées mécaniques, le TITULAIRE doit faire constater sans délai le préjudice au personnel de l'appareil et remplir la déclaration d'accident.

## PRISE DE VUES AUTOMATISEE

Il est porté à la connaissance des clients que les remontées mécaniques et/ou les domaines skiables LABELLEMONTAGNE sont équipés de systèmes de captation automatique d'images (webcams et/ou systèmes de prise de vue ludiques). Les images / vidéos générées sont conservées pour une durée d'un an.

### Prise de vue ludique

Les systèmes de prise de vue ludiques qui sont installés sur des télésièges font l'objet d'un affichage particulier (en gare de départ ou sur les pylônes), signalant la présence d'un tel dispositif. Sur l'écran au sommet du télésiège concerné, les images ne sont plus accessibles après un délai de deux heures.

### Webcams

Les webcams ainsi que leurs archives sont consultables via le site <https://www.labellemontagne.com>.

L'intéressé peut, s'il le souhaite, faire supprimer les photos / vidéos sur lesquelles il s'avère identifiable, sur simple demande auprès de la SOCIETE.

L'ensemble de ces données est uniquement destiné à la SOCIÉTÉ ou ses partenaires éventuels, conformément à la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessous. Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le TITULAIRE d'un TITRE (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression pour motifs légitimes auprès de la SOCIETE ou à l'adresse suivante :

protectiondesdonnees@labellemontagne.com

## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les marques, modèles et graphismes portés sur les différents titres, affiches ou tarifs sont déposés et toute reproduction est strictement interdite.

## MODALITES DE RECLAMATION

Toute réclamation doit être adressée à l'AGENCE LABELLEMONTAGNE dans un délai de 1 mois suivant la survenance de l'événement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse indiquée ci-dessous.

A défaut de réponse satisfaisante ou d'absence de réponse dans un délai d'au minimum 60 jours suivant cette réclamation écrite (et dans un délai maximal d'un (1) an à compter de cette réclamation écrite), le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet [www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)

L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n°524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

## PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui est demandé par la société pour la délivrance d'un titre ou pour toute déclaration est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du titre ne pourra intervenir. L'intégralité de la Politique de Protection des Données à Caractère Personnel du Groupe LABELLEMONTAGNE est disponible à l'adresse suivante : <https://www.labellemontagne.com>

Cette Politique de Protection des Données fait partie intégrante des présentes Conditions Générales de Vente et d'Utilisation. En acceptant les présentes, vous acceptez aussi la Politique de Protection des Données mentionnée ci-dessus.

### Secours

Les données personnelles collectées à l'occasion de l'intervention des pisteurs-secouristes auprès d'une Personne, font l'objet d'un traitement destiné au suivi administratif de l'accident, à la facturation des frais de secours engagés et au traitement d'un éventuel litige.

Ce traitement est fondé sur l'intérêt légitime de la (des) Commune(s) concernée(s) ayant habilité la Station à mettre en place un service de secours sur le domaine skiable concerné et à recouvrer les frais afférents.

Les données collectées sont destinées à la Station, à l'autorité publique chargée de la facturation et de l'encaissement des frais de secours, et le cas

échéant la Gendarmerie (dans le cadre d'une enquête suite à un accident), aux assureurs respectifs de la Station et de la Personne secourue, et aux services de santé apportant des soins à la Personne secourue.

Les données collectées sont conservées pendant la durée nécessaire pour atteindre les finalités susvisées.

## AGENCE LABELLEMONTAGNE

Agence Labellemontagne – SAS au capital de 22 000€  
Siège social : Alpespace 114 Voie Albert Einstein 73800 Francin  
RCS Chambéry 492343926RC  
Professionnelle : ALLIANZ N° 48094110 - 1 cours Michelet-CS3051-92076 Paris La Défense Cedex  
Garantie financière : APST - 15 avenue Carnot – 75017 PARIS  
Opérateur de voyages et de séjours n° IM073100017

Mis à jour le 30/08/2022